-Traduction non-officielle -

CONSIDERATIONS RELATIVES A LA PROTECTION INTERNATIONALE DES PERSONNES FUYANT LE NORD-EST DU NIGERIA (ETATS DE BORNO, YOBE ET ADAMAOUA) ET REGIONS ALENTOURS – MISE A JOUR 1

Introduction

1. Depuis la publication par le HCR des Considérations relatives à la protection internationale des personnes fuyant les Etats de Borno, Yobe et Adamawa dans le nord-est du Nigeria en Octobre 2013,[1] on assiste à une recrudescence de la violence à l'égard des populations civiles dans la région[2].En effet, depuis le début de l'année 2014, le conflit a entrainé la mort de plus de 4 000 personnes.[3] Les insurgés n'ont pas lésiné sur les moyens, recourant ainsi aux attentats-suicides, bombardements et raids contre des paisibles populations civiles.[4]Ils ont tué, pillé et enlevé de force des femmes et des jeunes filles. [5]La situation sécuritaire dans le nord-est du Nigeria demeurant incertaine et volatile, le déplacement interne et externe ne cesse d'augmenter et de prendre des proportions alarmantes. Suite aux attaques perpétrées par les groupes rebelles à Borno, Yobe et Adamaoua vers la fin du mois d'août 2014, plus de 10 000 Nigérians ont fui vers le Cameroun, le Tchad et le Niger.[6] En mai 2014, l'Assemblée nationale a dû renouveler l'état d'urgence dans les Etats d'Adamaoua, Borno et Yobe pour une nouvelle période de six mois.[7]

Les évolutions dans le conflit

---

1 HCR, *Questions de protection internationale relatives aux personnes fuyant le nord est Nigeria (les Etats de Borno, Yobe et Adamoua* 29 octobre 2013, http://www.refworld.org/docid/526fcea47.html.

2 HCR, *Plus de 10 000 personnes ont fui les nouvelles attaques au Nigeria, pour chercher refuge au Cameroun et au Niger*, 2 septembre 2014 http://www.unhcr.org/5405b86d6.html; Commission Européenne, *Nigeria, Cameroun – Recrudescence de la violence*, 28 aout 2014, http://ercportal.jrc.ec.europa.eu/ercmaps/ECDM_20140828_Nigeria_Cameroon.pdf;HCR, *les nigérians fuient les attaques des insurgés pour le Tchad*, 5 aout 2014, http://www.refworld.org/docid/53e1e01e4.html.

3 Amnesty International, *Nigeria: Des images macabres impliquent les militaires dans les crimes de guerre*, 5 aout 2014, http://www.amnesty.org/en/news/nigeria-gruesome-footage-implicates-military-war-crimes-2014-08-05.

4 BBC, *Crise de Boko Haram: Attaque à la bombe par des femmes au Nigeria*, 6 aout 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-28657085; IDMC, *Document d'information: Nigeria – Fuir la terreur implacable de Boko Haram*, 5 Juin 2014, http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201406-af-nigeria-boko-haram-brief-en.pdf.

5 IDMC, *Document d'information: Nigeria – Fuir la terreur implacable de Boko Haram*, 5 Juin 2014, http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201406-af-nigeria-boko-haram-brief-en.pdf.

6 *HCR, Le HCR et les partenaires lancent un appel pour un financement urgent, au vu du déplacement massif des populations suite à la violence au nord est Nigeria*, 16 septembre 2014, http://www.refworld.org/docid/54192e444.html; HCR, , *Plus de 10 000 personnes ont fui les nouvelles attaques au Nigeria, pour chercher refuge au Cameroun et au Niger*, 2 septembre 2014http://www.unhcr.org/5405b86d6.html;HCR, *les nigérians fuient les attaques des insurgés pour le Tchad*, 5 aout 2014, http://www.refworld.org/docid/53e1e01e4.html.

7 Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire-Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*, 26 juin 2014, S/2014/442, http://www.refworld.org/docid/53bea76c4.html, para. 8.

2. De nombreuses attaques des insurgés sont signalées ciblant les villages, les marchés, les hôpitaux et les écoles dans les Etats du nord, forçant ainsi un grand nombre de personnes à fuir. [8]Ces attaques ont également causé des dommages considérables aux infrastructures civiles avec des ponts, des maisons et des villages entiers complètement détruits.[9]Les insurgés auraient pris villes et villages dans le nord-est du Nigeria, notamment Gwoza, Bama, Banki dans l'Etat de Borno, Bara dans l'Etat de Yobe, et Michika, Madagali et Gulak dans l'Etat d'Adamawa.[10]

3. Les efforts de lutte contre l'insurrection déployés par les forces gouvernementales et les milices populaires auraient entraîné de nouveaux déplacements[11]. L'existence de ces milices, connues sous le nom "*Joint Civilian Task Force*» a en outre conduit à des attaques de représailles par les insurgés contre les communautés où sont soupçonnés vivre des membres de cette milice. [12]

4. Les réfugiés et les personnes déplacées vivent en permanence dans l'angoisse à cause des fréquentes attaques, une situation qui a été aggravée par le fait que les insurgés auraient commencé à cibler des civils en territoire camerounais, forçant les réfugiés et les résidents locaux à fuir plus à l'intérieur. [13]

Evolutions des droits de l'homme

5. Les insurgés sont accusés d'avoir commis des violations généralisées des droits de l'homme, notamment des assassinats, des enlèvements, le pillage, l'incendie des maisons, ainsi que le rapt et les abus sexuel sur des femmes et des filles.[14] En Avril 2014, environ 276 filles ont été enlevées dans une école secondaire publique pour jeunes filles dans

---

8 Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire-Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*, 26 juin 2014, S/2014/442, http://www.refworld.org/docid/53bea76c4.html; IDMC, *Document d'information: Nigeria – Fuir la terreur implacable de Boko Haram,*, 5 juin 2014, http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201406-af-nigeria-boko-haram-brief-en.pdf.

9 HCR, *les nigérians fuient les attaques des insurgés pour le Tchad*, 5 aout 2014, http://www.refworld.org/docid/53e1e01e4.html; Service d'information des Nations Unies, *Malgré l'insécurité, l'agence de l'ONU a accru l'assistance pour des milliers de personnes fuyant le nord Nigeria*, 11 juillet 2014, http://www.refworld.org/docid/53c623aa4.html.

10 AFP, *Boko Haram 'en charge de 25 villes' dans le nord est Nigeria: Eveque,* 18 septembre 2014, http://reliefweb.int/report/nigeria/boko-haram-charge-25-towns-ne-nigeria-bishop; BBC, *Boko Haram du Nigeria 'prend ' Michika dans l'Etat d' Adamawa,* 8 septembre 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-29110663; News24, *Boko Haram prend plus de villes - des milliers de personnes fuient*, 7 septembre 2014, http://www.news24.com/Africa/News/Boko-Haram-seize-more-towns-thousands-flee-20140907; AP News, *les extrémistes islamistes saisissent des villes dans le nord est Nigeria*, 7 septembre 2014, http://bigstory.ap.org/article/islamic-extremists-grab-towns-northeast-nigeria; The Punch, *Boko Haram saisit cinq villes nigérianes en cinq jours*, 7 septembre 2014, http://www.punchng.com/news/boko-haram-seizes-five-nigerian-towns-in-five-days; BBC, *Boko Haram déclare ' l'Etat Islamique' au nord Nigeria*, 25 aout 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-28925484.

11 NRC/IDMC, *Aperçu global 2014: Les personnes déplacées à l'intérieur par les conflits et la violence - Nigeria*, 14 mai 2014, http://www.refworld.org/docid/53747477d.html.

12 AP News, *Les justiciers nigérian s'attaquent aux extrémistes islamistes*, 14 aout 2014, http://bigstory.ap.org/article/backlash-vigilantes-take-nigerian-islamists; *Minority Rights Group International, Situation des minorité et des peoples autochtones dans le monde 2014 - Nigeria*, 3juillet 2014, http://www.refworld.org/docid/53ba8ddb3cb.html;NRC/IDMC, *Aperçu global 2014: Les personnes déplacées à l'intérieur par les conflits et la violence - Nigeria*, 14 mai 2014,http://www.refworld.org/docid/53747477d.html.

13 HCR, *Plus de 10 000 personnes ont fui les nouvelles attaques au Nigeria, pour chercher refuge au Cameroun et au Niger*, 2 septembre 2014 http://www.unhcr.org/5405b86d6.html; *HCR, Les attaques récentes au Nigeria provoquent de la fuite de nouveaux refugiés vers le Cameroun, beaucoup continuent d'arriver*, 2 septembre 2014, http://www.refworld.org/docid/5406ce344.html; HCR, *les nigérians fuient les attaques des insurgés pour le Tchad*, 5 aout 2014, http://www.refworld.org/docid/53e1e01e4.html; Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge(IFRC), *Nord est Nigeria: Récits de veuves*, 27 juillet 2014, http://www.ifrc.org/en/news-and-media/news-stories/africa/nigeria/northeast-nigeria-tales-of-widows-66527/.

14 IDMC, *Document d'information: Nigeria – Fuir la terreur implacable de Boko Haram,*, 5 juin 2014 http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2014/201406-af-nigeria-boko-haram-brief-en.pdf.

l'Etat de Borno.[15] Les insurgés ont revendiqué cet enlèvement et déclaré que les jeunes filles seraient soumises à des mariages forcés et l'esclavage.[16]A ce jour, ces filles n'ont pas encore été libérées.[17]Depuis 2011, plus de 900 écoles ont été détruites et 176 enseignants tués dans le nord-est du Nigeria.[18] Le groupe d'insurgés est également accusé d'avoir recours à des femmes kamikazes. En Juin 2014, quatre adolescentes auraient lancé des attaques à Kano.[19]

6. Les insurgés sont également accusés de faire un usage généralisé d'enfants, y compris les enfants âgés de 12ans, pour prendre part à des attaques, notamment la destruction des écoles et des églises, ainsi qu'à des fins de renseignement, de suivi des mouvements des forces de sécurité et de transport d'armes à feu.[20] Dans le rapport annuel du Secrétaire Général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés de 2013, les insurgés sont inclus dans la «Liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants, tuent ou mutilent des enfants, commettent des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre des enfants, ou se livrent à des attaques contre les écoles et/ou des hôpitaux dans les situations de conflit armé qui ne sont pas à l'ordre du jour du conseil de sécurité, ou dans d'autres situations".[21]

7. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de violations des droits humains qui auraient été commises par les forces gouvernementales dans le cadre de leurs efforts de lutte contre l'insurrection.[22] Des exécutions extrajudiciaires auraient été effectuées par des membres des forces de sécurité, ainsi que la destruction déclarée de maisons de civils soupçonnés de collaborer avec les insurgés.[23] En outre, les milices populaires qui ont

---

15 Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire-Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*, 26 juin 2014, S/2014/442, http://www.refworld.org/docid/53bea76c4.html.

16 Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire-Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*, 26 juin 2014S/2014/442, http://www.refworld.org/docid/53bea76c4.html, para.19; BBC, *Le Nigeria a enlevé les filles montrées dans la vidéo de Boko Haram*, 12 May 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-27373287.

17 Centre d'information de l'ONU, *les écolières nigérianes enlevées ne sont pas oubliées, a déclaré le chef de l'ONU lorsque des veillées ont commencé à travers le monde, 23 juillet 2014*, http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=48331#.U9DPFJ1Bu70; Voix d'Amérique, *100 jours après, les jeunes filles nigérianes sont toujours détenues*, 24 juillet 2014, http://www.voanews.com/content/nigeria-rallies-100-day-captivity-chibok-girls/1963498.html. Malgré la trêve et des pourparlers visant à libérer les jeunes filles, il a été rapporté le 24 octobre 2014 qu'il ya eu de nouveaux enlèvements de filles par les insurgés: ABC Online, *Boko Haram a encore enlevé des douzaines de filles au Nigeria malgré la trêve, selon des parents*, 24 octobre 2014, http://www.abc.net.au/news/2014-10-24/boko-harma-militants-abduct-more-women-and-girls/5837824.

18 OCHA, Région Afrique de l'Ouest et Centrale – *Analyses humanitaires régionales hebdomadaires du Bureau régional de l'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale: Nigeria*, 22 juillet 2014, www.unocha.org/rowca; voir également par exemple BBC, *Crise de Boko Haram: Collège Nigérian attaqué par des hommes armés*, 17 septembre 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-29244107.

19 BBC, *Boko Haram Crisis: Frappe au Nigeria par des femmes kamikazes*, 6 aout 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-28657085; BBC, *Explosion à Kano, Nigeria: six morts imputés à Boko Haram*, 30 juillet 2014, http://www.bbc.com/news/world-africa-28571037

20 Service d'information de l'ONU, *Afrique de l'Ouest: l'Envoyé de l'ONU indique des défis redoutables pour la region, la menace de Boko Haram au Nigeria*, 11 juillet 2014, http://www.refworld.org/docid/53bfd4d74.html; Minority Rights Group International, *Situation des minorités et des peoples autochtones dans le monde 2014 - Nigeria*, 3 juillet 2014, http://www.refworld.org/docid/53ba8ddb3cb.html; *AFP, Nigeria: De centaines de morts suite au carnage des villages par Boko Haram,*, 5 juin , 2014, http://hornexpose.com/?p=1280; UN General Assembly, *Children and Armed Conflict: Report of the Secretary-General*, 15 May 2014, A/68/878-S/2014/339,http://www.refworld.org/docid/53b3b7654.html, para. 180; HCR, *les refugiés fuient les attaques au nord est Nigeria, les HCR surveille de nouveaux déplacements*, , 9 mai 2014, http://www.unhcr.org/536ca0f79.html.

21 UN General Assembly, *Children and Armed Conflict: Report of the Secretary-General*, 15 May 2014, A/68/878-S/2014/339,http://www.refworld.org/docid/53b3b7654.html, Annex II.

22 Amnesty International, *'Bienvenu au Feu de l'Enfer': Torture et autres mauvais traitement au Nigeria*, 18 septembre 2014,http://www.refworld.org/docid/541be6244.html; Integrated Regional Information Networks (IRIN), *Nord Nigeria: des vies ruinées*, 4 septembre 2014, http://www.refworld.org/docid/5409ba974.html;Amnesty International, *Nigeria: Des images macabres impliquent les militaires dans des crimes de guerre*, 5 aout 2014, http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/nigeria-gruesome-footage-implicates-military-war-crimes-2014-08-04; Human Rights Watch, *Nigeria: Boko Haram tue 2 053 civiles en 6 Mois*, 15 juillet 2014, http://www.hrw.org/news/2014/07/15/nigeria-boko-haram-kills-2053-civilians-6-months.

23 Amnesty International, *Nigeria: Des images macabres impliquent les militaires dans des crimes de guerre*, 5 aout 2014, http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/nigeria-gruesome-footage-implicates-military-war-crimes-2014-08-04; Human Rights Watch, *Nigeria: Nigeria: Boko Haram tue 2 053 civiles en 6 Mois*, 15 juillet 2014, http://www.hrw.org/news/2014/07/15/nigeria-boko-haram-kills-2053-civilians-6-months; Minority Rights Group International, *Situation des minorités et des peuples autochtones dans le monde 2014 - Nigeria*, 3 juillet 2014, http://www.refworld.org/docid/53ba8ddb3cb.html.

émergé pour combattre les insurgés ont également été accusées d'abus généralisés. [24] Selon le gouvernement, ces milices ne font pas partie des forces gouvernementales. Des préoccupations ont été aussi exprimées au sujet des activités de ces groupes, car ils opèrent hors du cadre réglementaire, de la chaîne hiérarchique et de la responsabilité des forces de sécurité. [25]

Situation humanitaire

8. La situation humanitaire dans le nord-est du Nigeria continue de se détériorer en conséquence directe de la violence. [26] Environ 4,2 millions de personnes dans la région sont touchées par l'insécurité alimentaire et 510000 enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë.[27] Les violences et les déplacements auraient entravé les activités agricoles et exacerbé les tensions préexistantes sur les ressources naturelles rares, y compris l'accès à la terre.[28]De nombreux civils souffrent de problèmes de santé graves, notamment des épidémies importantes de choléra (avec plus de 24000 nouveaux cas confirmés depuis le début de 2014).[29]

Le déplacement interne et externe

9. Une mission d'évaluation inter-agences déployée au nord-est du Nigeria en mai 2014 a rapporté qu'il y avait 646 000 personnes déplacées internes dans les six États du nord-est, y compris les Etats d'Adamaoua, de Borno et de Yobe.[30] En Septembre 2014, de nouvelles estimations de 1,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur dans les six États du nord-est ont été signalés par l'Initiative présidentielle pour le nord-est (PINE).[31]

10. De nombreux civils ont cherché refuge dans les pays voisins. Bien que les chiffres continuent à changer à cause de nouvelles arrivées, à la mi-septembre 2014, le nombre total de réfugiés nigérians au Cameroun déclaré par les autorités locales était estimé à

---

[24] Fédération Internationale des Droits de l'Homme, *Nigeria: Les femmes continuent d'être ciblées par Boko Haram*, 2 juillet 2014, http://www.refworld.org/docid/53c7c68710.html.

[25] UN General Assembly, *Children and Armed Conflict: Report of the Secretary-General*, 15 May 2014, A/68/878-S/2014/339,http://www.refworld.org/docid/53b3b7654.html, para. 186.

[26] Commission Européenne, *Nigeria, Cameroun – Recrudescence de la violence*, 28 aout 2014, http://ercportal.jrc.ec.europa.eu/ercmaps/ECDM_20140828_Nigeria_Cameroon.pdf; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire-Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*, 26 juin 2014, S/2014/442, http://www.refworld.org/docid/53bea76c4.html, para. 16.

[27] Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire-Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest*, 26 juin 2014, S/2014/442, http://www.refworld.org/docid/53bea76c4.html, para. 16.

[28] Famine Early Warning System Network (FEWS Net), *Nigeria Food Security Outlook Update – Septembre 2014*, 18 Septembre 2014, http://reliefweb.int/report/nigeria/nigeria-food-security-outlook-update-september-2014; NRC/IDMC, *Global Overview 2014: les personnes déplacées à l'intérieur par les conflits et la violence - Nigeria*, 14 May 2014, http://www.refworld.org/docid/53747477d.html;ICRC, *Niger: le nombre de refugiés Nigérians s'accroit* , 23 décembre 2013, https://www.icrc.org/eng/resources/documents/update/2013/12-23-niger-displaced-persons-conflict-floods.htm.

[29] OCHA, Région Afrique de l'Ouest et Centrale – *Aperçu humanitaire régionale hebdomadaire*, 22 juillet 2014,https://wca.humanitarianresponse.info/fr/visuals/weekly-regional-humanitarian-snapshot-17-22-july-2014. L'épidémie d'Ebola a également touché le Nigeria, mais le 20 octobre 2014 l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré que le pays est libéré du fléau. : OMS, *Le Nigeria est à présent libéré de la transmission du virus d'Ebola*, 20 octobre 2014, http://www.who.int/mediacentre/news/ebola/20-october-2014/en/.

[30] OCHA, *Nigeria: Bulletin Humanitaire, Parution No 7*, septembre 2014, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HB%20sept.pdf; HCR, *Le HCR et les partenaires appellent à un financement urgent au vu du déplacement massif des populations engendré par les violence au nord est Nigeria*, 16 septembre 2014, http://www.refworld.org/docid/54192e444.html.

[31] OCHA, *Nigeria: Bulletin Humanitaire, Parution No 7*, septembre 2014, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HB%20sept.pdf.

43 700 personnes tandis que plus de 50 000 ont trouvé refuge au Niger et 1 500 au Tchad.[32]

11.

Position du HCR sur le retour

12. Compte tenu du fait que la situation dans le nord-est du Nigeria, particulièrement dans les Etats de l'Adamaoua, Borno et Yobe, demeure fluide et incertaine, le HCR exhorte les pays voisins à garder leurs frontières ouvertes et à permettre l'accès au territoire et aux procédures d'asile aux personnes fuyant la crise en quête de sécurité. Le HCR estime que les personnes fuyant le nord-est du Nigeria et celles qui sont déjà dans des pays d'asile avant la recrudescence de la violence dans le nord- Nigeria ont probablement besoin de protection internationale conformément à l'article 1(2) de la Convention de l'OUA de 1969[33].En outre, de nombreuses personnes fuyant le nord-est du Nigeria pourraient remplir les critères de la Convention de 1951 pour le statut de réfugié.[34]

    Par conséquent, le HCR demande aux Etats de suspendre les retours forcés de ressortissants ou résidents habituels de cette partie du Nigeria, notamment ceux dont les demandes d'asile ont été rejetées, jusqu'à ce que la situation sécuritaire et les droits de l'homme soient considérablement améliorés. Toute proposition de retour dans le cadre de l'application de dispositions sur la fuite ou la relocalisation interne devraient être minutieusement évaluée, en tenant compte des circonstances individuelles de chaque cas.[35]Selon le profil du cas individuel, des considérations d'exclusion peuvent être examinées.[36]En outre, pour préserver le caractère civil de l'asile, les Etats doivent évaluer la situation des arrivées

---

[32] HCR, *Le HCR et les partenaires appellent à un financement urgent au vu du déplacement massif des populations engendré par les violence au nord est Nigeria*, 16 septembre 2014,, http://www.refworld.org/docid/54192e444.html; HCR, les attaques récentes au Nigeria provoquent la fuite de nouveau refugiés vers le Cameroun, *beaucoup continuent d'arriver*, 2 septembre 2014, http://www.refworld.org/docid/5406ce344.html.

[33] Organisation de l'Unité Africaine, Convention régissant les aspects spécifiques du problème des réfugiés en Afrique, 10 septembre 1969, 1001 U.N.T.S. 45, http://www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b36018.html.

[34] Assemblée Générale des Nations Unies, Convention relative au statut des refugiés, 28 juillet 1951, Nations Unies, Série Traités , vol. 189, p. 137, http://www.unhcr.org/refworld/docid/3be01b964.html, Assemblée Générale des Nations Unies, Protocole relatif au statut des réfugiés, 31 janvier 1967, Nations Unies, Série Traités, vol. 606, p. 267, http://www.unhcr.org/refworld/docid/3ae6b3ae4.html.Les profils de personnes fuyant le Nigeria pouvant répondre aux critères de la Convention de 1951 sur le statut de réfugié sont notamment (mais sans s'y limiter): les civils des communautés dans lesquelles des milices populaires ("force conjointe civile») sont établies, ou sont soupçonnées d'être établies, qui sont à risque d'attaques de représailles par les insurgés pour des raisons d'opinion politique (imputée) (voir parag. 3.); les civils soupçonnés de collaborer avec les insurgés, qui sont à risque de violence illégale, y compris les exécutions extrajudiciaires, par les forces gouvernementales et les milices populaires pour des raisons d'opinion politique (imputée) (voir parag. 7.); les enfants, en particulier les jeunes filles en âge d'être scolarisées, qui sont à risque d'enlèvement et de violence, y compris les abus sexuels et assassinats, pour des raisons d'opinion politique (imputée) et / ou l'appartenance à un groupe social particulier (voir parag. 5) ; les enseignants, qui sont à risque d'attaques violentes, y compris les assassinats, pour des raisons d'opinion politique (imputée) et / ou l'appartenance à un groupe social particulier (voir parag 5.); et les enfants qui sont à risque de recrutement forcé par les insurgés, pour des raisons d'appartenance à un groupe social particulier (voir parag. 6).

[35] Pour qu'un IFA / IRA soit pertinent, la zone de réinstallation proposée doit être pratique, sure et légalement accessible à l'individu. Si l'individu craint la persécution de la part de l'État, un IFA / IRA est présumé ne pas être disponible. En cas de crainte de persécution de la part d'un agent non étatique, la capacité de poursuivre l'individu dans la zone proposée de réinstallation devrait être examinée. En outre, si des personnes des Etats concernés ne seraient pas en mesure de mener "une vie relativement normale" dans la zone proposée de réinstallation interne, par exemple si elles devaient se trouver dans une situation de déplacement interne, la proposition alternative de fuite ou de réinstallation ne serait pas raisonnable. D'autres éléments à prendre en compte lors de l'examen de la raisonnabilité d'un IFA / IRA proposé sont notamment l'impact de la persécution passée, la sécurité et le respect des droits de l'homme dans la région de réinstallation proposée, ainsi que la possibilité pour l'individu de gagner sa vie là-bas. Pour plus de détails sur l'IFA / IRA et le test de raisonnabilité, voir HCR, *Principes directeurs sur la protection International n ° 4*: '*Fuite interne or alternative de réinstallation" dans le contexte de l'article 1A (2) de la Convention de 1951 et / ou du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés*, 23 Juillet 2003, HCR / GIP / 03/04 http://www.refworld.org/docid/3f2791a44.html.

[36] HCR, *Directives sur la Protection Internationale No. 5: Application des clauses d'exclusion : Article 1F de la Convention de 1951 sur le statut des refugiés*,4 septembre 2003, HCR/GIP/03/05, http://www.unhcr.org/refworld/docid/3f5857684.html.

minutieusement afin d'identifier les éléments armés et de les séparer de la population réfugiée.[37]

13. La suspension des retours forcés dans les zones touchées au Nigeria n'est qu'une norme minimale et de ce fait ne doit pas remplacer la protection internationale pour les personnes répondant aux critères du statut de réfugié en vertu de la Convention de l'OUA de 1969 ou la Convention de 1951. Cette recommandation demeure applicable dans le nord-est du Nigeria soient suffisamment améliorés afin de permettre un retour dans la sécurité et dans la dignité.

HCR

Octobre 2014

[37] HCR, Directives opérationnelles sur le maintien du caractère civil et humanitaire d'asile, septembre 2006, http://www.refworld.org/docid/452b9bca2.html.